
OMADA IM

**Politique
d'investissement
responsable**



Politique d'investissement responsable

L'investissement responsable est un critère essentiel pour Omada IM.

Omada IM considère que la prise en compte de critères extra-financiers est un véritable instrument de gestion des risques, de résilience, de stabilité et d'accélérateur de performance.

L'équipe d'Omada IM est convaincue que la prise en compte de ces principes est de nature à aligner les objectifs des investisseurs avec ceux de la société au sens large. L'intégration de ces sujets correspond également aux attentes exprimées par les investisseurs d'Omada IM.

QU'EST-CE QUE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ?

L'investissement responsable consiste à intégrer les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans la prise de décision d'investissement et dans le suivi des participations en portefeuille.

ENGAGEMENT

En tant qu'investisseur responsable, Omada IM a le devoir d'agir dans le meilleur intérêt de ses investisseurs.

Dans son rôle de gestionnaire, Omada IM a la forte conviction que les questions ESG peuvent affecter la performance des portefeuilles d'investissement dans le temps et à des degrés divers selon les entreprises, les secteurs, les régions.

Omada IM est membre de l'association France Invest et est signataire de la Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance.

Omada IM encourage la participation active des collaborateurs aux groupes de travail des associations et aux réflexions menées au sein des instances telle que France Invest.

OBJECTIF

L'objectif de la politique d'investissement responsable est de définir l'approche et le processus d'Omada IM dans la prise en compte des risques ESG au niveau des opportunités de création de valeur dans les investissements réalisés en Private Equity.

PÉRIMÈTRE

Cette politique d'investissement responsable s'applique à tous les investissements en Private Equity : investissements en fonds et co-investissements.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Les équipes d'investissement d'Omada IM sont responsables de la prise en compte des facteurs ESG dans les décisions d'investissement.

L'approche d'Omada IM consiste à analyser les risques et opportunités afférentes aux dimensions ESG de ses investissements et ce, à toutes les étapes du cycle d'investissement, depuis la phase de pré-investissement jusqu'à la cession.

La nature des travaux de due diligence ESG est spécifique à chacun des processus d'investissement déployés. Les conclusions de ces processus de due diligence ESG seront spécifiquement documentées dans les recommandations d'investissement fournies au comité d'investissement.

Pré-investissement :

Chaque nouvel investissement est soumis au processus de due diligence ESG d'Omada IM:

- Avant tout engagement dans un fonds primaire, le GP du fonds répond au questionnaire de due diligence en matière d'investissement responsable inspiré de France Invest (« Questionnaire Investissement Responsable »). Ce QIR vise à comprendre et à évaluer le niveau d'intégration des facteurs ESG dans sa politique d'investissement et à identifier les personnes en charge. Il ne s'agit pas d'une liste de contrôle, mais d'un outil permettant d'établir un dialogue entre Omada IM et le GP.
- En préalable à tout investissement dans une entreprise non-cotée aux côtés d'un GP (co-investissement), Omada IM a accès à la due diligence effectuée par le GP. Lors de l'évaluation de l'investissement potentiel, l'équipe d'investissement d'Omada IM analyse et discute les risques ESG potentiellement importants et les opportunités liées à l'ESG identifiées par le GP ou Omada.

Phase de suivi des investissements :

- En tant qu'investisseur dans des fonds primaires, Omada IM s'assure que les fonds dans lesquels elle a investi appliquent les politiques et pratiques ESG convenues en :
 - Examinant les rapports annuels ESG préparés par les GPs ;
 - Participant aux assemblées annuelles des investisseurs ;
 - Participant aux comités consultatifs des LPs dont Omada est membre.
- Le suivi des co-investissements est réalisé par l'intermédiaire du GP. Il incombe au GP de s'assurer que les sociétés en portefeuille consacrent suffisamment de ressources et possèdent les compétences nécessaires en matière d'ESG pour gérer les principaux facteurs ESG. Omada IM joue un rôle actif dans le suivi des incidents ESG. Lorsqu'Omada IM prend connaissance d'un incident ESG important, des discussions ont lieu avec le GP sur la façon dont il gère cette situation avec l'équipe dirigeante. Omada IM suit les progrès réalisés au fil du temps.

POLITIQUE D'EXCLUSION

Dans le cadre de sa politique ESG, Omada IM met en œuvre une politique d'exclusion ESG. Omada IM agit conformément aux lois, interdictions, traités et embargos nationaux et internationaux applicables pour définir son univers d'investissement.

Au-delà de ces exigences légales, Omada IM tiendra également compte des critères d'exclusion suivants lors de l'évaluation des investissements potentiels.

Pour être éligible Omada IM s'assure que

(a) le fonds considéré pour l'investissement n'investira pas et n'a pas investi dans une entreprise qui

(b) ou que le co-investissement ne cible pas d'entreprise qui :

- est impliquée dans la production, la vente, le stockage ou les services liés aux mines antipersonnel et aux bombes à fragmentation, interdites par les traités d'Ottawa et d'Oslo ;
- est impliquée dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri ;
- viole de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial (tels que décrits ci-dessous)
- a des revenus provenant de l'extraction, de la production du charbon supérieurs à vingt pour cent (20 %)
- génère plus de vingt pour cent (20 %) de ses revenus dans la production d'électricité à partir de charbon ;
- développe de nouvelles capacités de production d'énergie issues de la combustion du charbon
- génère plus de 10 % de son chiffre d'affaires grâce au tabac,
- génère plus de 20 % de son chiffre d'affaires grâce à l'huile de palme.

Omada IM exclut également les investissements dans des juridictions controversées (liste des sanctions de l'UE).

Les 10 principes du Global Compact sont les suivants

Droits de l'Homme

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme.

Normes internationales du travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

TRANSPARENCE

En tant qu'entité réglementée, Omada IM se conforme aux exigences réglementaires locales et européennes pertinentes en matière de communication non financière, en particulier la SFDR et la Directive EU relatif à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (« CSRD »).

Outre les communications non financières des cadres réglementaires évoqués ci-dessus, Omada IM communiquera également sur l'évolution de sa charte ESG.

Dans l'environnement actuel, la politique ESG d'Omada IM sera nécessairement amenée à évoluer. Afin d'anticiper, de justifier et de suivre ces évolutions, Omada IM rendra compte régulièrement de son positionnement ESG. En effet, ces engagements n'ont de sens aujourd'hui et demain que s'ils sont partagés de manière simple et transparente.

**Omada IM, Politique d'investissement responsable,
version 1.0, Juillet 2024**